

Ecole primaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Mardi 5 novembre 2024

18 h / 20 h 15

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme MASSON (PS) Mme CAILLE (MS/GS) Mme BRESCIA (GS) Mme LEFEVRE (CP) Mme LEGOUPIL (CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme BULET (CE2) Mme DELAVEAU (CM1) Mme RIO (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur) Mme LAILLE (titulaire remplaçante)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme SZEWC Marie-Aline Mme PREUD'HOMME Alisée Mme BAILLY Amélie Mme AMOUYAL Virginie M. RATINAUD Vincent Mme PELLETIER Estelle Mme GEBAUER Marlène Mme DELGADO Lauren Mme NERAUDEAU Audrey Mme JACKSON Victoria	Membre du RASED : Mme AUDOUIN Virgine IME (invitée) : Mme LANIESSE Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT) D.D.E.N. (Nous n'avons plus de DDEN pour l'instant.)
Représentants de la mairie : Mme GILLIUM, adjointe au maire EJE Mme DELARUE Valérie Présidente commission EJE M. RONCIN, secrétaire de mairie responsable du service EJE (invité)		

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu des conseils d'école des 18 juin (maternelle) et 27 juin (élémentaire) 2024

Aucune remarque particulière n'est faite les concernant.

b- Effectifs de l'école

A ce jour, 217 élèves sont inscrits à l'école :

Mme MASSON : 19 PS → 19 élèves
Mme CAILLE : 20 MS ; 4 GS → 24 élèves
Mme BRESCIA : 23 GS → 23 élèves
→ **Cycle 1 : 19 PS / 20 MS / 27 GS → 66 élèves**

Mme LEFEVRE : 19 CP → 19 élèves
Mme LEGOUPIL : 22 CE1 → 22 élèves
Mme LEPRÊTRE : 10 CE1 ; 11 CE2 → 21 élèves
Mme BULET : 22 CE2 → 22 élèves
→ **Cycle 2 : 19 CP / 32 CE1 / 33 CE2 → 84 élèves**

Mme DELAVEAU : 21 CM1 → 21 élèves
Mme RIO: 8 CM1 ; 14 CM2 → 22 élèves
M. HEBERT, Mme ROSÉ : 24 CM2 → 24 élèves
→ **Cycle 3** : 29 CM1 / 38 CM2 → **67 élèves**

La classe d'Unité d'Enseignement est la 11ème classe de l'école, elle est composée de :

- 5 élèves du groupe des « petits » (enseignante : Mme COMPAIN). Ils sont scolarisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins.
- Jusqu'à 8 élèves dans le groupe des « grands » (enseignante : Mme DUFAU) scolarisés les lundis et mardis après-midis ainsi que le mercredi matin.

Les élèves vont être officiellement inscrits à l'école primaire à compter de ce mois de novembre, alors qu'auparavant ils étaient uniquement rattachés administrativement à l'IME des BOUCHOLEURS.

Ils ont vocation à être intégrés sur projet dans les classes ordinaires à chaque fois que cela est possible (voir d-).

c- Évaluations nationales en élémentaire

Ces évaluations ont eu lieu entre le 9 et le 20 septembre pour tous les niveaux.

Les familles ont été informées des résultats de leur enfant avant les vacances d'octobre, plusieurs d'entre elles ont été reçues par les enseignants quand cela a été jugé nécessaire.

D'autres tests sont prévus pour les élèves de CP au mois de janvier.

d- Projets d'inclusion école élémentaire Jonchery / Unité d'Enseignement externalisée (élèves de l'IME les Boucholeurs)

L'école primaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs.

Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe, soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel. Les élèves de l'UE ne déjeunent pas à la cantine.

Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires sont formalisées par un projet.

Les enseignantes sont assistées, dans cette classe, d'éducateurs qui interviennent par roulement.

Mme PLONQUET (éducatrice de l'IME Les Boucholeurs) est intervenue en octobre dans plusieurs classes élémentaires auprès des élèves sur le thème du handicap, elle était déjà intervenue l'an dernier.

e- Projet d'école et projets de cycles pour cette année scolaire (en lien avec le projet d'école)

3 ambitions (rappel) :

1- Construire des apprentissages durables (répondre aux attendus de chaque cycle en portant une attention particulière aux apprentissages fondamentaux ; développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles ; travailler sur l'autonomie)

2- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

3- Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance

→ L'un des objectifs de la 2ème ambition est « d'assurer et de renforcer le suivi et

l'accompagnement de tous les élèves ». Il y a ainsi différentes étapes dans les aides à mettre en place, quand la simple aide dans la classe ne suffit pas.

Pour davantage de précisions, consulter l'ensemble du projet d'école sur le blog de l'école.

Concernant les projets, on peut en distinguer de trois types :

-> de classe : propres à une classe, ils sont présentés par chaque enseignant à ses parents d'élèves ;

-> de cycles : ils concernent plusieurs classes au sein d'un même cycle (exemples : classe de neige des CM, théâtre, défi-lecture, Mathador...)

-> d'école : Ils concernent toutes les classes et donc tous les élèves

Lors de cette année scolaire 2024-2025 :

- Cycle 1 : En ce début d'année : **Rentrée en musique, constitution d'une chorale ; semaine du goût** ; liaison GS/CP

- Projet **jardin à l'école** pour les classes de Mmes LEPRÊTRE (CE1/CE2) et BULET (CE2) ;
- Projet **théâtre sur le thème des « quatre saisons »** pour les élèves des 4 classes de cycle 2 avec deux représentations à Beauséjour devant les familles des élèves les lundi 16 et mardi 17 juin 2025 ;

- **Défi-lecture** : projet spécifique à l'école concernant toutes les classes élémentaires, visant à développer le goût pour la lecture en impulsant la motivation nécessaire et en évaluant ses progrès de compréhension d'une année sur l'autre.

- **Contes philosophiques** : de la PS au CM2 (voir *f- Interventions extérieures*)

- Projet **Mathador** en calcul mental : concours national de janvier à mai concernant tous les niveaux élémentaires, sauf le CP.

- **Rallye-Maths** : concours national pour les classes de Mme RIO et de M. HEBERT.

- Devoir de mémoire : le projet de **porte-drapeau** pour les commémorations du 11 novembre et du 8 mai concerne cette année tous les élèves de CM2 et pas seulement la classe de CM2.

- Projet de **classes de découverte** : classe de neige pour tous les élèves de CM1 et de CM2 (concerne 3 classes) à Artigues-Campan (65), du 31 janvier au 7 février 2025.

- **Concours des incorruptibles** pour les 4 classes du cycle 2 . Ce concours est organisé par la médiathèque et les ouvrages sont commandés par la mairie. Sorte de jury littéraire : tous les élèves lisent les livres et élisent leur préféré.

En ce qui concerne le projet de classe de découverte des CP au centre du Loup-Garou (79), il aura lieu au dernier trimestre de l'année 2025-2026 en associant les CP et les CE1 de l'école tous les deux ans (en alternance avec la classe de neige des CM).

La fusion de la maternelle et de l'élémentaire sera aussi l'occasion de s'intégrer à des progrès existants, de développer des projets communs.

Les projets de liaison :

- **Projet d'échanges entre le relai d'assistantes maternelles « Grain de Sable » et la classe de PS.**

- **Liaison GS/CP** à partir du mois de mai avec plusieurs rencontres interclasses.

- **Liaison avec les CM2 de l'école Paul MICHAUD** : deux rencontres sont prévues comme l'an dernier. Une rencontre Mathador en décembre et un rallye-Maths en juin avec tous les CM2 de JONCHERY.

- **Liaison école/collège** entre les équipes pédagogiques de CM2 et 6^{ème}. Un projet commun avec deux classes de 6^{ème} en mathématiques sera mené avec en point d'orgue la participation au concours « Calculatrice » en mars, lors de la semaine des mathématiques.

Rencontres ou manifestations permettant de créer du lien :

- Carnaval en maternelle

- Chorale de Noël en élémentaire :
- Fête de l'école (dates proposées, à confirmer lors du 2ème conseil d'école) :
Vendredi 13 juin ? Pour la maternelle
Vendredi 20 juin ? Pour l'élémentaire

f- Interventions extérieures (dans le cadre du projet d'école)

Contes philosophiques : Mme Claire Denis, intervenante bénévole, membre de « la réserve citoyenne », dispositif né en 2016, intervient dans toutes les classes de la Petite Section au CM2, avec chaque enseignant, une fois par mois, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai pour une séance de contes philosophiques suivis d'un débat avec les élèves.

Les enseignants bénéficient d'une formation académique sur le sujet pour intégrer pleinement ce temps dans leur enseignement.

Intervention, durant la pause méridienne (hors temps scolaire) de l'association « Lire et faire lire » auprès des MS/GS, le mardi et le vendredi (lecture d'histoires aux enfants pour développer le goût de la lecture).

Interventions en élémentaire de l'association « Les Petits Débrouillards » en novembre, ayant pour objectif de vulgariser la démarche scientifique et de sensibiliser aux enjeux environnementaux, dans le cadre d'un partenariat avec la CDA de La Rochelle qui prend en charge 75 % du coût de interventions (1 par classe, du CP au CM2). La coopérative scolaire prend en charge le coût complémentaire des interventions (60 € par classe).

Sensibilisation aux potentiels dangers d'internet et des réseaux sociaux : l'équipe pédagogique a souhaité proposer un module de sensibilisation, comme il y a deux ans, aux élèves de CM et voudrait pérenniser ce dispositif :

- élèves de CM1 : intervention de la cellule académique le lundi 30 septembre (1 h 30) ;
- élèves de CM2 : intervention de la gendarmerie d'Angoulins (avec kit pédagogique) le mardi 8 octobre (toute la matinée).

Protection de l'enfance : l'association reconnue d'utilité publique « Enfance et Partage » avec laquelle l'Education Nationale a signé une convention de partenariat interviendra cette année dans toutes les classes (PS au CM2). Ces interventions avaient lieu, tous les 3 ans environ, en élémentaire depuis plusieurs années. Les dates ne sont pas encore connues.

Natation scolaire : Conformément au projet académique, les élèves de GS, CP, CE1 et de CM1 sont prioritaires pour bénéficier d'un cycle de 10 séances de 40 min de natation scolaire (3 séances par semaine durant 3 à 4 semaines). Cela nécessite dans certains cas des échanges de service.

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- du 10 septembre au 2 octobre : CE1 de Mme LEPRÊTRE et CM1 de Mme RIO (sous la responsabilité de Mme LEPRÊTRE)
- du 26 novembre au 11 décembre : classe de CM1 de Mme DELAVEAU
- du 28 janvier au 12 février : classe de CP de Mme LEFEVRE
- du 13 février au 14 mars : les GS de l'école, sous la responsabilité de Mme BRESCIA
- du 11 juin au 4 juillet : classe de CE1 de Mme LEGOUPIL

Dans certaines classes, les enseignantes peuvent faire appel à des parents agréés. Les parents interviennent sous la responsabilité des enseignantes après avoir participé à une session d'agrément organisée par les conseillers pédagogique de la DSDEN.

Ces cycles débouchent sur la validation de compétences pour l'attestation du « Savoir nager ».

Voile scolaire : Cette année, l'ensemble des élèves de CM2 de la communauté d'agglomération de La Rochelle bénéficie d'une prise en charge par cette dernière d'un cycle de voile de 4 jours, avec un minimum de temps de navigation de 8 h au total.

En ce qui concerne les élèves de CM1, l'activité continue à être prise en charge financièrement par la commune de Châtelailon.

- CM2 (M. HEBERT / Mme ROSÉ) : du 9 au 13 septembre
- CM1 (Mme DELAVEAU) et CM1/CM2 (Mme RIO): du 16 au 20 juin

Les élèves doivent passer un test nautique au préalable ; celui-ci se déroule lors du cycle de natation scolaire en CM1.

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon.

Golf à l'école (élèves de CM1 et de CM2 → 3 classes) : le projet sera reconduit cette année et concernera les 3 classes de CM (7 séances d'une heure à partir du jeudi 27 mars). Une huitième séance, les jeudi 26 et vendredi 27 juin verra les élèves se rendre au golf de La Jarne pour des ateliers et un parcours sur le green.

g- Activités pédagogiques complémentaires

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves, selon un calendrier défini en début d'année par l'équipe pédagogique. Les priorités portent sur la maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques.

- Au cycle 1, le dispositif a débuté en septembre et se déroule les mardis et jeudis, de 15 h 25 à 16 h 15. Ce sont les élèves de GS qui ont été concernés en ce début d'année.
- Aux cycles 2 et 3, les APC sont proposées les mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 25, à compter de la rentrée de novembre.

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;

- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

h- Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit (selon un protocole), à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Notre école a adhéré à ce programme en septembre 2022.

Le terme de « harcèlement » doit être utilisé de manière mesurée car il répond à des critères objectifs et a des conséquences qui peuvent être lourdes. Quand le protocole est lancé, il doit aboutir à l'amélioration de la situation de l'enfant victime si la situation de harcèlement est avérée. Des ateliers de sensibilisation seront banalisés dans les classes de CE2, CM1 et CM2 lors de la journée « Non au harcèlement », les jeudi 7 et vendredi 8 novembre.

i- Modification du règlement intérieur de l'école

La fusion des écoles maternelle et élémentaire JONCHERY en une école primaire à compter de ce 1er septembre 2024 rend nécessaire l'adoption d'un nouveau règlement intérieur. Celui-ci doit être conforme au règlement scolaire départemental et prendre en compte les spécificités locales.

Votes : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
------------	-----------	------------	-----------------

j- Coopératives scolaires OCCE : présentation des bilans financiers 2023-2024 des coopératives scolaires maternelle et élémentaire

Chacun des pôles maternelle et élémentaire continue à avoir sa coopérative scolaire. Cette dernière permet de financer les projets « coopératifs » et ceux qui ouvrent l'école vers l'extérieur. Ce qu'il est possible de financer grâce à la coopérative scolaire est encadré par les textes.

Compte de fonctionnement général de la **coopérative scolaire maternelle OCCE** du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	795,70	Vente de produits pour cessions	1 453,50
Charges des activités éducatives	3 491,12	Produits des activités éducatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE 17	168,30	Subventions Etat, collectivités	1 700,00
Frais bancaires	1,96	Autres produits courants	0,00
Assurances versées	105,94	Participation volontaire des familles	1 365,00
Charges exceptionnelles	27,84	Subventions d'associations	2 250,00
Achat de biens durables	0,00	Produits exceptionnels	0,00
Total des charges	4 590,86	Total des produits	6 768,50
Résultat de l'année 2023-2024 → + 2 177,64 €			

Bilan simplifié au 31 août 2024 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2023)	5 461,66	Report à nouveau au 01/09/2023	3 284,02
		Résultat de l'année 2023-2024	+ 2 177,64
Total de l'actif	5 461,66	Total du passif	5 461,66

Compte de fonctionnement général de la **coopérative scolaire élémentaire OCCE** du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	1 860,50	Vente de produits pour cessions	5 056,00
Charges des activités éducatives	8 319,83	Produits des activités éducatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE 17	408,00	Subventions Etat, collectivités	2 790,00
Frais bancaires	0,00	Autres produits courants	0,00
Assurances versées	40,00	Participation volontaire des familles	4 129,00
Charges exceptionnelles	83,52	Subventions d'associations	1 400,00
Achat de biens durables	0,00	Produits exceptionnels	1 122,00
Total des charges	10 711,85	Total des produits	14 497,00
Résultat de l'année 2023-2024 → + 3 785,15 €			

Bilan simplifié au 31 août 2024 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2023)	17 554,74	Report à nouveau au 01/09/2023	13 769,59
		Résultat de l'année 2023-2024	+ 3 785,15
Total de l'actif	17 554,74	Total du passif	17 554,74

L'actif sur la coopérative élémentaire s'explique par la nécessité de prévoir des réserves pour financer les classes de découverte et palier tout imprévu (défaillance d'un contributeur).

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

K- Sécurité de l'école (incendie, intrusions), présentation du PPMS

Les écoles doivent effectuer 5 exercices de sécurité dans l'année :

- 2 exercices incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices sont effectués au cours de la première période :

- un exercice incendie le 4 octobre en élémentaire et le 11 octobre en élémentaire ;
- une alerte intrusion le 18 octobre, pour laquelle le scénario retenu était un risque d'intrusion entraînant un confinement total des élèves. Pour ce dernier exercice, l'alerte a été donnée par les balises dont sont équipées toutes les classes.

L'école maternelle et élémentaire sont reliées, c'est à dire qu'en cas d'alerte-intrusion donnée par l'école maternelle, l'école élémentaire est également prévenue et vice versa.

Si une personne de l'école veut signaler un danger potentiel lié à une intrusion, elle appuie sur le bouton SOS de la balise ; tous les boîtiers émettent alors un signal pour avertir les autres classes, ainsi que la cantine. Le plan PPMS alerte-intrusion est alors activé en fonction de la situation (évacuation de l'école ou au contraire confinement dans les classes). Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS. Grâce à ces balises qui sont reliées également aux services de secours, ces derniers peuvent entendre ce qui se passe dans les classes pour obtenir des informations en vue d'une éventuelle intervention.

En plus de l'alerte-intrusion, le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) prévoit la mise en sûreté des élèves et des adultes de l'école pour 4 autres risques majeurs :

- le risque de submersion ;
- la tempête ;
- le séisme ;
- le transport de matières dangereuses.

Pour ces 4 risques, l'alerte est le plus souvent donnée par la mairie, toujours au moyen de la balise, mais avec un signal différent de l'alerte-intrusion. Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS.

Les élèves et leurs familles, ainsi que les enseignants, ont été prévenus pour ces premiers exercices de l'année.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et à venir :

Réalisés :

→ Rénovations ...

- une salle de classe complète, du sol au plafond, avec implantation d'un tableau numérique interactif, pour accueillir la classe de CE1 de Mme LEGOUPIL. Achat de mobilier. Coûts plus élevés que prévus.
- bureau de direction : poursuite de la rénovation : sol et lumières

non faits :

- peintures du mobilier de la classe de Mme BRESCIA : le remplacement de celui-ci est privilégié pour 2025 ;
- toilettes extérieures de l'élémentaire ;
- Réfection des bureaux du RASED.

A venir (2025) :

Les demandes de l'école seront faites à la mairie au premier trimestre de l'année 2025. Mais déjà, quelques pistes sont esquissées :

- remplacement du mobilier de la classe de Mme BRESCIA ;
- toilettes extérieures de l'élémentaire ;
- Réfection des bureaux du RASED ;
- Mobilier de la classe de Mme DELAVEAU (qui précise que sa classe peut attendre si ça doit permettre de refaire correctement les toilettes).

A noter : Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux, sur chacun des deux pôles, et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit.

Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

b- Subventions

Pour rappel, voici quelles ont été les subventions accordées par la mairie de Châtelailon au groupe scolaire Pierre JONCHERY pour 2024 :

Subventions reconductibles d'année en année :

Subvention de fonctionnement (pour l'achat des supports pédagogiques et consommables) :

- 2 448 € (maternelle) Soit 36 €/élève (- 200 € pour le photocopieur)
- 8 680 € (élémentaire) Soit 56 €/élève (- 500 € pour le photocopieur)

Subvention pour les coopératives scolaires :

- 1 224 € (+ 476 pour le Noël des enfants) en maternelle
- 2 790 € (en élémentaire)

Subventions sur projets spécifiques :

Projet golf pour deux classes de CM : 2 500 € pour 4 classes des écoles Jonchery et Michaud

Classe de neige des CM (tous les deux ans) : 5 000 €

Projet théâtre : mise à disposition de la salle de Beauséjour pour deux soirées et prise en charge des frais techniques (son et lumières)

Voile scolaire pour les CM1

natation scolaire pour les classes concernées, et transport en car pour les classes de GS et CP (865 € pour le transport de chaque classe)

3°) Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée en amont du conseil d'école au directeur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- *M. le Maire de Châtelailon-Plage*
- *Mme. l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Châtelailon-Plage*
- *Mme la présidente de la commission EJE de Châtelailon-Plage*
- *Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Aunis Sud Atlantique*
- *Mmes et M. les représentants de parents d'élèves*
- *Mmes et M. les enseignants*